

QUESTIONS DE VACCINATION

MIS À JOUR EN MARS 2013



313-40013-B

SOMMAIRE

1 - LA VACCINATION, COMMENT ÇA MARCHE ?	3, 4 et 5
2 - LES VACCINS DÉTÉRIorent-ILS LA PROTECTION NATURELLE CONTRE LES MALADIES ?	6
3 - AVEC AUTANT DE VACCINS, NE SOLLICITE-T-ON PAS TROP LE SYSTÈME IMMUNITAIRE ?	6
4 - LA VACCINATION COMPORTE-T-ELLE DES RISQUES ?	7
5 - POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE L'HÉPATITE B ?	8
6 - LA VACCINATION EST-ELLE INDISPENSABLE AUSSI POUR LES ADULTES ?	9
7 - QUAND ON PREND DU RETARD DANS SES VACCINATIONS, FAUT-IL TOUT REFAIRE ?	10
8 - POURQUOI FAIRE LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE TOUS LES ANS ?	11
9 - POURQUOI LE CALENDRIER DES VACCINATIONS CHANGE-T-IL ?	11
10 - POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE CERTAINES MALADIES QUI ONT PRESQUE DISPARU EN FRANCE ?	12
11 - COMMENT CONSERVER LES VACCINS ?	13
12 - QUAND FAUT-IL VACCINER LES ENFANTS CONTRE LA TUBERCULOSE ?	13
13 - POURQUOI FAUT-IL SE PRÉOCCUPER DE LA ROUGEOLE ?	13
14 - FAUT-IL VOIR UN MÉDECIN POUR SE FAIRE VACCINER ?	14
15 - IL EXISTE UN VACCIN CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS. QUI DOIT EN BÉNÉFICIER ?	15
16 - POURQUOI COMPTE-T-ON ENCORE CHAQUE ANNÉE DES DÉCÈS PAR TÉTANOS EN FRANCE ?	15
17 - EXISTE-T-IL UN VACCIN CONTRE LA MÉNINGITE ?	16
18 - N'ADMINISTRE-T-ON PAS TROP DE VACCINS EN MÊME TEMPS ?	16
19 - LORSQU'ON PART À L'ÉTRANGER, FAUT-IL DES VACCINS PARTICULIERS ?	16, 17
20 - OÙ SE FAIRE VACCINER AVANT UN DÉPART EN VOYAGE ?	17
CALENDRIER VACCINAL 2013 SIMPLIFIÉ	18, 19

1 - LA VACCINATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

Lorsqu'un microbe s'introduit dans le corps, les défenses immunitaires sont stimulées et fabriquent des anticorps. Il arrive que l'organisme ne parvienne pas à se défendre suffisamment, des complications graves peuvent alors survenir.


Lors d'une vaccination, on injecte un microbe inactif ou vivant atténué. Le vaccin provoque la formation d'anticorps qui détruiront le microbe et sauront défendre l'organisme si le microbe actif se présente.

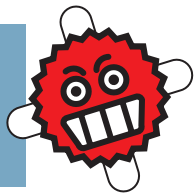



Grâce à la vaccination, les défenses immunitaires protègent des maladies infectieuses.

QUAND ON EST MALADE

AVEC UN MICROBE ACTIF DONC AGRESSIF :

Un microbe entre dans le corps. Sur sa surface, le microbe porte des antigènes  qui agissent comme un signal d'alerte sur le système de défense.



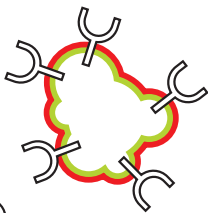
Pour éliminer le microbe, le système de défense produit des anticorps  exactement adaptés contre les antigènes.



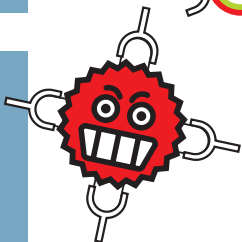
La production des anticorps prend du temps. Et pendant ce temps-là, on est malade. On peut même avoir de très sérieuses complications.



En général, on finit par guérir. Le microbe est éliminé et le système de défense garde l'anticorps en mémoire, pour un temps variable.



Si le même microbe entre à nouveau dans l'organisme, il est tout de suite reconnu et éliminé, avant même de rendre malade. C'est pour cela que l'on n'a qu'une seule fois la rougeole ou la rubéole.



QUAND ON SE FAIT VACCINER

AVEC UN MICROBE RENDU INOFFENSIF :

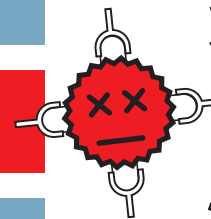
Le microbe rendu inoffensif (atténué ou tué) est introduit dans le corps par le vaccin. Ce microbe rendu inoffensif porte quand même des antigènes qui permettent au système de défense de le repérer.



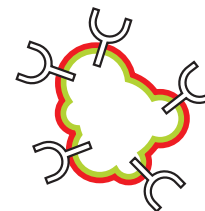
Pour éliminer le microbe, le système de défense produit des anticorps exactement adaptés contre les antigènes.



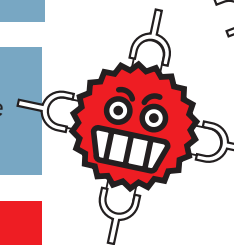
La production des anticorps prend du temps. **LE VACCIN NE REND PAS MALADE.**



Le système immunitaire garde l'anticorps en mémoire, pour un temps variable, en fonction du type de vaccin.



Si le vrai microbe entre dans l'organisme, il est tout de suite reconnu et éliminé, avant même de tomber malade.



ON NE TOMBE DONC PAS MALADE... TANT QUE LE VACCIN EST ACTIF, C'EST-À-DIRE TANT QUE LE SYSTÈME DE DÉFENSE GARDE EN MÉMOIRE L'ANTICORPS.





2 - LES VACCINS DÉTERIORENT-ILS LA PROTECTION NATURELLE CONTRE LES MALADIES ?

Non. Les vaccins ne détruisent pas la protection naturelle du corps et ils n'affaiblissent pas la capacité à se défendre contre les maladies.

Au contraire, ils renforcent cette protection et aident le corps à se préparer à l'avance pour pouvoir lutter contre certaines maladies. Les vaccins renforcent les défenses immunitaires et permettent de ne pas être malade, et ainsi d'éviter les éventuelles complications graves.

Évidemment, les vaccins ne protègent que des maladies contre lesquelles on est vacciné.

3 - AVEC AUTANT DE VACCINS, NE SOLLICITE-T-ON PAS TROP LE SYSTÈME IMMUNITAIRE ?

Non. Le système immunitaire est capable de faire face à beaucoup de stimulations. Les antigènes introduits par les vaccins représentent très peu par rapport à tous ceux contre lesquels on se défend chaque jour. Avec le vaccin, l'organisme peut lutter efficacement contre les microbes et les maladies.

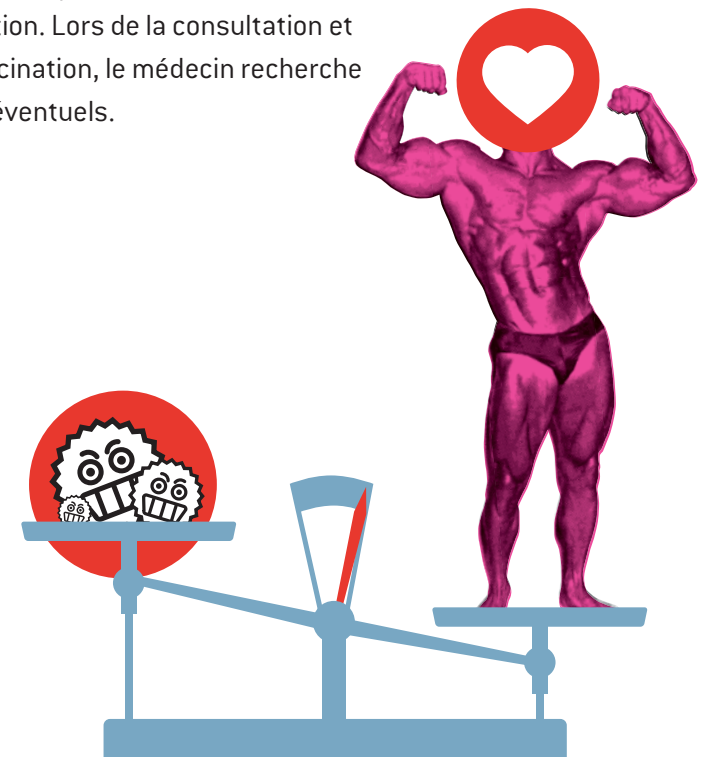
Pour que ces défenses soient les plus efficaces possibles, tous les vaccins ne sont pas administrés ensemble. Certains vaccins sont associés, certains sont effectués à distance les uns des autres et/ou nécessitent des rappels. L'ensemble de ces vaccins, l'espacement et le nombre d'injections, et leur rappel sont précisés dans le « calendrier des vaccinations ». Votre médecin pourra établir un programme de vaccination adapté à votre situation personnelle. N'hésitez pas à lui en parler.

4 - LA VACCINATION COMPORTE-T-ELLE DES RISQUES ?

Certains vaccins peuvent avoir des effets indésirables (fièvre, douleur au point d'injection) peu graves, mais ces risques sont beaucoup plus faibles que ceux encourus par la maladie elle-même et évités par des traitements appropriés que votre médecin vous prescrira.

N'hésitez pas à lui en parler si cela vous inquiète.

En effet, il existe peu de cas de contre-indications à la vaccination. Lors de la consultation et avant la vaccination, le médecin recherche les risques éventuels.



5 - POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE L'HÉPATITE B ?

L'hépatite B est une maladie du foie, due à un virus.

Ce virus, présent dans les liquides biologiques (sang, sperme, sécrétions vaginales, etc.), peut se transmettre par relations sexuelles, contact avec le sang, transmission de la mère à l'enfant au moment de l'accouchement.

On observe aussi des transmissions au sein de familles ou de collectivités par la salive, les petites blessures ou le partage d'objets personnels (rasoir, brosse à dents...).

Le mode de transmission est inconnu dans 30 % des cas.

Souvent bénigne, la maladie peut devenir chronique et se compliquer en évoluant vers une cirrhose ou un cancer du foie.

La vaccination est recommandée pour tous les nourrissons, pour les enfants et adolescents ainsi que pour les adultes à risques, non encore vaccinés.

Pour en savoir plus :

La ligne Hépatites Info Service : 0 800 845 800.

Appel anonyme et gratuit, depuis un poste fixe 7 jours sur 7, de 8 h à 23 h.
Information, prévention, orientation, soutien.

Le site www.hepatites-info-service.org a pour objectif d'améliorer la prise en charge des hépatites B et C et d'informer ceux qui sont ou se sentent concernés par ces maladies.

6 - LA VACCINATION EST-ELLE INDISPENSABLE AUSSI POUR LES ADULTES ?

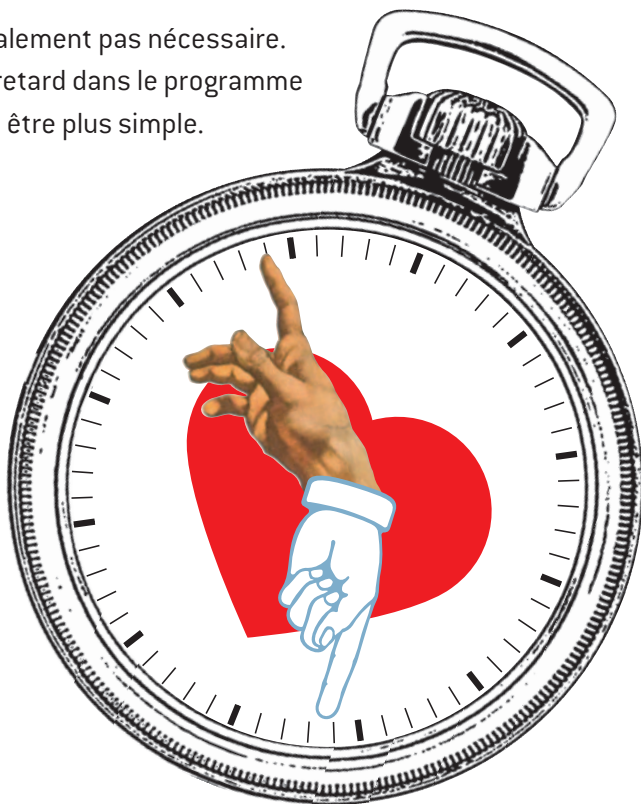
Certaines personnes pensent parfois que la vaccination ne concerne que les enfants. En fait, certains vaccins sont aussi très importants à l'âge adulte :

- les rappels contre **la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite** doivent être réalisés à intervalles réguliers tous les 20 ans entre 25 et 65 ans, ensuite tous les 10 ans ;
- un rappel de vaccination contre **la coqueluche** est recommandé une fois, chez tous les jeunes adultes avec le rappel DTP à 25 ans, et, pour ceux qui ont le projet d'avoir un enfant s'ils n'ont pas eu de rappel. Les nourrissons de moins de 6 mois qui contractent des formes graves de coqueluche ont souvent été contaminés par leurs parents. La vaccination de l'entourage du futur bébé devrait être faite pendant la grossesse pour les personnes non vaccinées. La maman sera vaccinée immédiatement après l'accouchement ;
- la vaccination contre **la rubéole** est recommandée pour les femmes non vaccinées en âge d'avoir des enfants. La vaccination protège de cette maladie qui peut provoquer de graves malformations du fœtus si elle survient pendant la grossesse. Elle peut être faite en association avec la rougeole et les oreillons ;
- la vaccination contre **la grippe** est recommandée pour toute personne âgée de 65 ans et plus, les personnes souffrant de maladies chroniques (maladies rénales, maladies cardiovasculaires, asthme, diabète), et les femmes enceintes. Comme le virus de la grippe change tous les ans, la composition du vaccin est adaptée à cette évolution et il faut faire une nouvelle vaccination chaque année ;
- la vaccination rougeole-oreillons-rubéole est recommandée en rattrapage pour toute personne née depuis 1980 et non vaccinée. Deux doses sont nécessaires.

Pour tous ces vaccins, vous pouvez en parler à votre médecin.
En fonction de votre situation, il pourra vous recommander d'autres vaccinations, comme par exemple la vaccination contre l'hépatite B, la varicelle, la grippe ou certaines méningites.

7 - QUAND ON PREND DU RETARD DANS SES VACCINATIONS, FAUT-IL TOUT REFAIRE ?

Non, ce n'est généralement pas nécessaire.
Le rattrapage d'un retard dans le programme de vaccination peut être plus simple.



Dans la plupart des cas, il suffira de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

8 - POURQUOI FAIRE LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE TOUS LES ANS ?

L'enveloppe du virus de la grippe subit des modifications d'une année sur l'autre, et donne ainsi naissance à des virus suffisamment différents pour que le vaccin inoculé l'année précédente ne soit plus efficace. Le nouveau vaccin produit chaque année tient compte de ces modifications.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus et toutes les personnes atteintes d'une maladie chronique ou autre facteur de risque pour lesquelles la vaccination est recommandée, il est nécessaire de se faire revacciner à l'approche de l'hiver. La vaccination est recommandée chez les femmes enceintes quel que soit le trimestre de la grossesse.

9 - POURQUOI LE CALENDRIER DES VACCINATIONS CHANGE-T-IL ?

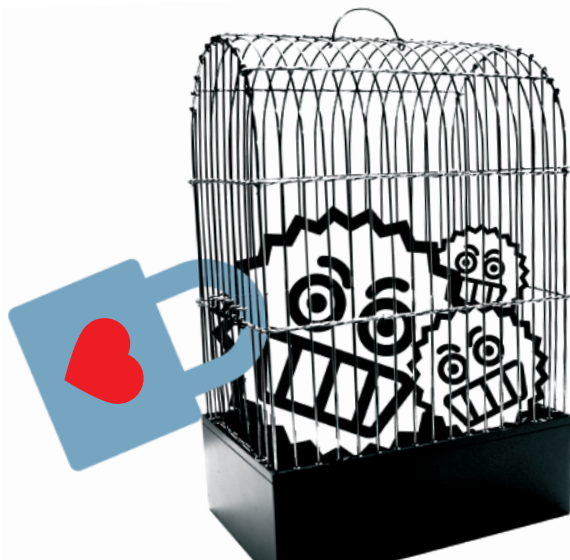
Si vous avez plusieurs enfants, vous avez sans doute remarqué qu'il y a parfois des changements dans le calendrier des vaccinations, par exemple :

- un nouveau vaccin est introduit ;
- un rappel est ajouté ;
- l'âge de réalisation d'un vaccin est avancé ou reculé.

Pourquoi ces changements ?

Le plus souvent, le calendrier est modifié pour s'adapter :

- à l'évolution des maladies, à leur fréquence, aux risques d'épidémies, aux groupes de personnes les plus touchées (qui changent au fil du temps) ;
- à la protection de l'ensemble de la population contre ces maladies, protection qui est liée à la proportion de personnes vaccinées ;
- à l'existence de nouveaux vaccins qui nécessitent moins d'injections ;
- à des connaissances scientifiques supplémentaires sur la durée de protection des vaccins.



10 - POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE CERTAINES MALADIES QUI ONT PRESQUE DISPARU EN FRANCE ?

Les maladies comme la poliomyélite, la diphtérie, etc., sont encore présentes dans de nombreux pays notamment en voie de développement.

La vaccination reste donc indispensable compte tenu du nombre important des personnes se rendant dans ces pays.

Même si contracter ces maladies reste un risque faible en France, il existe cependant : le microbe responsable pouvant être « importé ». Il est donc important de se faire vacciner pour être protégé.

La quasi-disparition de la plupart de ces maladies, en France, s'explique par la vaccination. Leur réapparition peut avoir lieu si la population n'est pas suffisamment vaccinée, ce qui explique la recrudescence de la rougeole depuis 2008 en France.

Enfin, se faire vacciner permet aussi de protéger les autres, en particulier les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées (nourrissons, personnes immunodéprimées, etc.).

11 - COMMENT CONSERVER LES VACCINS ?

Dès le retour de la pharmacie, les vaccins doivent être impérativement conservés à l'intérieur du réfrigérateur (entre + 2 °C et + 8 °C) et non dans la porte ou le compartiment congélateur.

12 - QUAND FAUT-IL VACCINER LES ENFANTS CONTRE LA TUBERCULOSE (BCG) ?

Depuis 2007, la vaccination du BCG n'est plus obligatoire mais reste prescrite aux enfants exposés au risque de tuberculose. Ce risque est évalué en fonction du lieu de résidence, de l'origine géographique, du mode de vie...

La vaccination est recommandée en particulier pour tous les enfants vivant en Ile-de-France, en Guyane et à Mayotte, ainsi que pour les enfants nés dans un pays où la tuberculose est fréquente, ou dont un des parents est originaire.

Elle sera faite le plus tôt possible après la naissance. Si votre enfant n'est pas encore vacciné contre la tuberculose, votre médecin est à même d'évaluer s'il est « à risque » et de pratiquer la vaccination. Vous pouvez aussi vous adresser dans un centre de PMI ou dans un centre de vaccination public.

13 - POURQUOI FAUT-IL SE PRÉOCCUPER DE LA ROUGEOLE ?

La rougeole est une maladie très contagieuse pouvant entraîner des complications graves (pneumonies, convulsions, encéphalites, lésions irréversibles au cerveau), voire le décès.

Depuis 2008, on observe une recrudescence de rougeole due à un nombre insuffisant de personnes vaccinées. Les personnes les plus touchées sont les enfants de moins d'un an, les adolescents et les jeunes adultes. Entre 2008 et 2012, plus de 23 000 cas dont 10 décès ont été recensés en France. La vaccination contre la rougeole est recommandée à partir de 12 mois et est réalisée en deux doses à au moins un mois d'intervalle. Pour les personnes nées depuis 1980, il est nécessaire de vérifier qu'elles ont bien reçu les deux doses du vaccin, et de se faire vacciner si ce n'est pas le cas. Pour en savoir plus : www.info-rougeole.fr

14 - FAUT-IL VOIR UN MÉDECIN POUR SE FAIRE VACCINER ?

Vous pouvez vous faire vacciner :

- par votre médecin ;
- dans un centre où les vaccinations sont gratuites (renseignez-vous auprès de votre mairie, l'ARS⁽¹⁾ de votre région ou le conseil général de votre département) ;
- au centre de Protection maternelle et infantile (PMI), pour les enfants de moins de 7 ans ;
- lors d'une consultation de médecine du travail ;
- dans un centre de vaccinations internationales ;
- par une sage-femme (cette profession est autorisée à pratiquer certains vaccins) ;
- par un infirmier, sur prescription médicale.

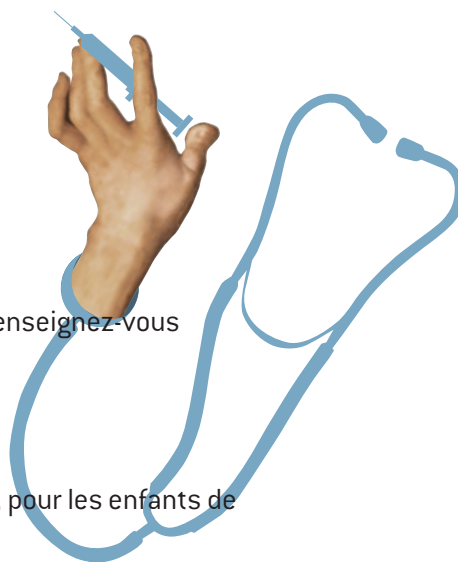
Vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Santé :

(www.sante.gouv.fr), rubrique « Les dossiers », puis « La santé de A à Z », lettre « V » puis « Vaccinations » puis « Informations sur les vaccins » puis « Où se faire vacciner ? ».

Lors d'une consultation, le médecin vous indiquera quelles vaccinations il vous conseille. Il recherchera d'éventuelles contre-indications qui sont rares, vous informera aussi des réactions possibles dues au vaccin et vous expliquera ce qu'il faut faire pour les prévenir ou les soulager (douleur, fièvre).

Le médecin inscrira ensuite le nom du vaccin et sa date d'administration dans votre carnet de santé, votre carnet de vaccination ou votre dossier médical personnel.

(1) Agence régionale de santé.



15 - IL EXISTE UN VACCIN CONTRE LE CANCER DE L'UTÉRUS. QUI DOIT EN BÉNÉFICIER ?

Les cancers du col de l'utérus peuvent survenir longtemps après une infection par des virus appelés papillomavirus (HPV). Ces infections sont très fréquentes et se transmettent lors des premiers contacts sexuels. Elles passent toujours inaperçues et disparaissent le plus souvent spontanément. Quand ces infections persistent, elles peuvent être responsables de verrues génitales (condylomes) et chez les femmes d'anomalies ou lésions précancéreuses du col de l'utérus (dysplasies). En l'absence de dépistage régulier par frottis et de traitement, ces lésions peuvent se transformer en cancer du col de l'utérus. Elles disparaissent le plus souvent après un traitement adapté.

Une vaccination qui protège contre 70 % des papillomavirus responsables du cancer du col de l'utérus est disponible depuis 2007.

Cette vaccination est recommandée pour les jeunes filles entre 11 et 14 ans, et reste possible jusqu'à l'âge de 19 ans inclus. Même après vaccination, il est nécessaire d'effectuer tous les trois ans un frottis de dépistage chez les femmes de 25 à 65 ans.

16 - POURQUOI COMPTE-T-ON ENCORE CHAQUE ANNÉE DES DÉCÈS PAR TÉTANOS EN FRANCE ?

Après avoir été vaccinée contre le tétanos, une personne adulte est protégée pour une période d'environ vingt ans. Après cette échéance, un rappel est donc nécessaire pour la protéger à nouveau pendant vingt années supplémentaires. À partir de 65 ans, un rappel est nécessaire tous les 10 ans en raison de la diminution de la réponse des personnes âgées à la vaccination.

Parmi les adultes, beaucoup n'ont pas fait ce rappel et ne sont plus protégés. Ils courent alors le risque de contracter la maladie. C'est pourquoi, il existe toujours des cas de tétanos dans notre pays. Le bacille du tétanos reste très longtemps dans le sol (plus de 100 ans), et ne peut être éliminé.

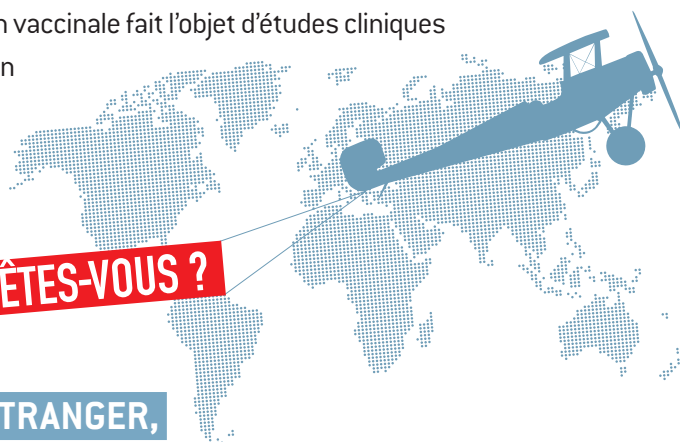
17 - EXISTE-T-IL UN VACCIN CONTRE LA MÉNINGITE ?

Il existe plusieurs types de méningocoques. Les plus fréquents en France sont ceux de type B et C. Des vaccins sont efficaces contre certains types mais aucun ne protège contre tous les méningocoques à la fois.

Depuis 2010, le vaccin contre le méningocoque C est recommandé et remboursé chez tous les enfants, adolescents et jeunes adultes (de 1 à 24 ans). Une seule dose est nécessaire.

18 - N'ADMINISTRE-T-ON PAS TROP DE VACCINS EN MÊME TEMPS ?

L'administration de plusieurs vaccins en même temps n'a pas d'effet négatif sur un système immunitaire normal. De plus, ne sont faits en même temps que les vaccins qui sont avérés être sans danger et efficaces lorsqu'ils sont donnés ensemble. Toute nouvelle combinaison vaccinale fait l'objet d'études cliniques rigoureuses avant d'être autorisée, afin de prouver que cette combinaison ne réduit pas l'efficacité de chaque vaccin et n'augmente pas les risques.



VACCINATION, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

19 - LORSQU'ON PART À L'ÉTRANGER, FAUT-IL DES VACCINS PARTICULIERS ?

La première chose à faire est de vérifier que vous êtes à jour des vaccinations recommandées par le calendrier des vaccinations français.

Si vous partez en voyage à l'étranger, par exemple en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud, mais aussi en Europe centrale et orientale, certaines vaccinations supplémentaires peuvent être nécessaires.

Parlez-en à votre médecin ou consultez le site Internet du ministère de la Santé (www.sante.gouv.fr), rubrique « Les dossiers », puis « La santé de A à Z », lettre « V » puis « Voyageurs ».

Votre médecin fera le point sur les vaccinations recommandées en fonction de :

- votre destination (certaines maladies très rares en France sont fréquentes dans d'autres pays) ;
- vos conditions de voyage et sa durée (le risque d'être atteint par certaines maladies n'est pas le même lors d'un voyage de trois mois en zone rurale ou lors d'un séjour d'une semaine dans un club de vacances) ;
- votre âge, votre état de santé et vos précédentes vaccinations.

Certains vaccins nécessitent plusieurs injections, d'autres ne protègent qu'au bout de quelques semaines. La vaccination contre la fièvre jaune doit se faire dans un centre agréé. Il est donc préférable de s'y prendre à l'avance et d'aborder la question des vaccinations avec votre médecin, deux à trois mois avant votre départ à l'étranger.

20 - OÙ SE FAIRE VACCINER AVANT UN DÉPART EN VOYAGE ?

Il est bien sûr possible de se faire vacciner par son médecin traitant pour tous les vaccins pouvant être administrés hors des centres agréés. Pour certaines vaccinations, il peut être nécessaire de se rendre dans un centre agréé par le ministère de la Santé.

Vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Santé :

(www.sante.gouv.fr), rubrique « les dossiers », puis « la santé de A à Z », lettre « V » puis « Vaccinations » puis « Informations sur les vaccins » puis « Où se faire vacciner ? ».

CALENDRIER DES VACCINATIONS 2013 SIMPLIFIÉ

ÂGE APPROPRIÉ	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	≥ 65 ans
BCG												
DIPHTÉRIE - TÉTANOS - POLIOMYÉLITE												Tous les 10 ans
COQUELUCHE												
Hib <i>Haemophilus influenzae</i> de type b												
HÉPATITE B												
PNEUMOCOQUE												
MÉNINGOCOQUE C												
ROUGEOLE - OREILLONS - RUBÉOLE												
PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)												
GRIPPE												Tous les ans

Le « calendrier des vaccinations » qu'est-ce que c'est ?

Le calendrier des vaccinations définit chaque année les vaccinations recommandées en fonction de son âge. On y trouve pour chaque vaccin :

- le nombre d'injections à faire ;
- l'âge auquel il faut les faire.

Qu'est-ce que ça veut dire « être à jour » ?

Être à jour c'est avoir reçu les vaccins recommandés en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Et si mes vaccins ne sont pas à jour ?

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue.

Qu'est-ce que « le rattrapage » ?

Quand on est en retard sur le calendrier, la vaccination de rattrapage permet de se remettre à jour.

BCG

La vaccination contre la tuberculose est recommandée dès la naissance et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

DIPHTÉRIE - TÉTANOS - POLIOMYÉLITE

Les rappels de l'adulte sont désormais recommandés à âges fixes soit 75 ans, 85 ans etc.

COQUELUCHE

Le rappel de la coqueluche à l'âge de 25 ans protège aussi les nourrissons de moins de 3 mois que l'on ne peut pas encore vacciner. Les futurs parents sont particulièrement concernés. Ce rappel est réalisé en même temps que le rappel diphtérie-tétanos-poliomyélite.

HÉPATITE B

La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

PNEUMOCOQUE

La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.

MÉNINGOCOQUE C

La vaccination est recommandée aux enfants âgés de 12 mois avec un rattrapage jusqu'à l'âge de 24 ans inclus.

ROUGEOLE - OREILLONS - RUBÉOLE

La vaccination est recommandée pour tous les enfants à l'âge de 12 mois avec une deuxième dose entre 16 et 18 mois. Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses du vaccin.

PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)

La vaccination est recommandée chez les jeunes filles de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans révolus.

GRIPPE

La vaccination contre la grippe est recommandée chaque année pour les personnes à risque y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

**Une question ? Un conseil ?
Parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.**